

Règlement du jeu “Habibet Tounes”

Article 1 : L'organisateur

La Société Aures Auto, représentant officiel de Citroën en Tunisie, Société anonyme de droit tunisien au capital social de 7.000.000 Dinars Tunisien, dont le siège social est situé au 28 Rue 8600 ZI Charguia 1, Tunis Carthage BP 57 – 1080 Tunis Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B188481997, Représentée par M. Bassem LOUKIL, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, et ce conformément à la loi n° 2002-62 du 9 juillet 2002, relative aux jeux promotionnels.

Article 2 : Durée

Le jeu est organisé pour une période de 15 jours. Il commence le 14/08/2015 et prendra fin le 28/08/2015.

Article 3 : Conditions de participation

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Elle est ouverte à toute personne physique résidente en Tunisie, à l'exception du personnel et collaborateurs, permanents ou occasionnels de la Société Aures Auto, des agences officielles de Citroën en Tunisie et l'agence TBWA \ POINTCARRE ainsi que les membres des familles directes des collaborateurs des sociétés mentionnées (ascendants, descendants, conjoint).

Tout mineur participant à ce jeu sera considéré pour les besoins du présent jeu comme ayant obtenu l'accord préalable de son tuteur.

Les participants ne devront dans aucun cas contenir des propos, commentaires ou images insultants ou dégradants, contraires aux lois et règlements, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou portant atteinte aux droits d'un tiers.

Article 4 : Mécanisme du Jeu

Chaque personne désirant participer au jeu, doit se connecter à l'adresse suivante : www.habibettounes.tn puis cliquer sur le bouton “Participer via Facebook” situé sur la page d'accueil. L'internaute doit :

1/ Se connecter via Facebook connect pour remplir le formulaire d'inscription ou saisir manuellement tous les champs :

- Nom et prénom,
- Numéro de la carte d'identité nationale (celle du tuteur légal si le participant est un mineur),
- Adresse,
- Téléphone,
- E-mail.
- Compte Twitter (non obligatoire)
- Exprimer son acceptation du règlement en cochant la case “j'accepte le règlement du jeu” en dessous du formulaire d'inscription pour pouvoir jouer. Le règlement étant accessible via un bouton permanent en dessous du jeu.

2/ Choisir une forme d'encouragement à Habiba Ghribi d'après la liste des rubriques disponibles sur la page Galerie et remplir sa participation qui peut être sous format textuel, vidéo, voix ou photo.

3/ Chaque participant a le droit de participer autant de fois qu'il le souhaite, à condition de se connecter d'un seul et même compte (une seule et unique combinaison de Id Facebook, nom et prénom, numéro de carte d'identité nationale et Email).

4/ S'il s'avère qu'une personne a participé avec plusieurs comptes, sa participation peut être considérée comme nulle et non avenue.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par un jury composé de responsables de la marque en Tunisie, de Habiba Ghribi et de son équipe.

Il ne sera possible d'avoir qu'un seul gagnant pour toute la période du jeu.

Le tirage au sort déterminera 1 gagnant de réserve qui ne serait considéré gagnant que si un le gagnant principal n'a pas répondu à la distribution de son cadeau soit par son absence ou autre, et ce dans un délai d'un mois à partir de la notification au gagnant des résultats du tirage au sort.

Article 6 : Les DOTATIONS

Nombre de gagnants	Gain	Valeur total du gain
1	Un smartphone Samsung S6	1800 dt
	Un selfi Stick	

L'organisateur du jeu informera le gagnant du lieu de la remise de son cadeau.

Le délai maximum pour réclamer son gain est de deux mois à partir de la date de l'annonce du résultat.

Les dotations ne pourront en aucun cas être reprises ou échangées contre leur valeur monétaire ou contre toute autre dotation, ni transmises à des tiers sur la demande du gagnant.

Les prix sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne.

Si l'un des gagnants est mineur, son lot sera remis à la personne majeure qui en a la garde juridique.

La Société Aures Auto ne saurait être tenue responsable de tous vols et perte des lots et/ou des retards lors de leur acheminement ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Article 7 : Utilisation de l'identité des gagnants

Par sa simple participation au jeu, le gagnant autorise par avance la Société Aures Auto à publier et/ou diffuser son nom, prénom, adresse et éventuellement photos et vidéos lors de toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération de communication sur les marques de la Société Aures Auto, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération ou tout autre recours de quelque nature qu'il soit.

Article 8 : Clauses particulières

La Société Aures Auto déclare et garantit que ce jeu respecte les règles déontologiques en matière de jeux promotionnels.

La Société Aures Auto s'engage à honorer les prix relatifs au présent jeu.

La participation à ce jeu comporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du résultat du jeu.

La Société Aures Auto ne saurait être tenue pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, une personne n'a pas pu participer au jeu ou si un dommage a été subi lors de la participation.

Article 9 : Fraudes

La Société Aures Auto pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 10 : Modifications, Réserves, Limitations de responsabilités

La Société Aures Auto se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément au présent règlement. La responsabilité de la Société Aures Auto ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

La Société Aures Auto se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Toute interruption du présent jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant.

Article 11 : Le règlement du jeu

Le présent règlement est déposé chez Maître Kamel Khedhir, Notaire, son cabinet est sis 34 bis Avenue Bab Bnet Tunis.

Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Le règlement peut être obtenu gratuitement en écrivant à l'adresse suivante en indiquant votre nom, prénom et adresse et ce avant la fin du jeu : Aures Auto , 28 Rue 8600 ZI Charguia 1, Tunis Carthage BP 57 – 1080 Tunis Cedex

Article 12 : Déclarations

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la Société Aures Auto pour les cas prévus et non prévus.

La Société Aures Auto et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Tunis seront les seuls compétents.

Fait à Tunis le 14/08/2015